

Monsieur
Grégory D'Andrès
Député
Route de l'Ousse 4
3971 Chermignon-Haut



Notre réf. SDE / SCC

Date 26 septembre 2018

Réponse à votre question écrite n°41 du 14.06.2018 : « Commune remontée mécaniquement »

Monsieur le Député,

Nous répondons par la présente, d'entente avec le Conseil d'Etat, à votre question écrite portant sur l'assemblée générale des remontées mécaniques de Crans-Montana (CMA SA).

En préambule, il sied de rappeler que l'Etat du Valais n'a pas pour rôle de s'immiscer dans les affaires et les relations privées entre entreprises et communes. L'Etat du Valais n'est pas partie prenante dans l'actionariat de la société et n'a pas à se prononcer sur la stratégie d'ouverture des installations concernées.

Dans le cas d'espèce, au vu de la situation exceptionnelle et des enjeux en terme d'image pour l'ensemble du tourisme valaisan, le Conseil d'Etat a proposé ses bons offices afin de tenter de débloquent une situation visiblement dans l'impasse. Force est de constater que cette démarche a porté ses fruits avec un dialogue renoué entre les communes concernées et CMA SA. À présent, c'est bien aux actionnaires de CMA SA et aux communes de définir ensemble les tenants et les aboutissants de leur future collaboration. Dans ce contexte, par notre présence à l'assemblée générale, nous souhaitons avant tout témoigner de notre intérêt pour l'évolution de la situation d'une destination touristique d'importance, notamment en raison des impacts potentiels pour l'ensemble du tourisme valaisan. Cela étant, il nous paraît normal qu'en tant que Chef du Département de l'économie et de la formation, nous ayons la liberté de répondre favorablement à une invitation d'une entreprise valaisanne importante, que ce soit pour participer à son assemblée générale ou à tout autre événement.

Concernant les aspects fiscaux évoqués, c'est dans le cadre de l'imposition d'une entreprise, que l'autorité fiscale procède à l'analyse de ses états financiers sous l'angle fiscal. Si des irrégularités sont constatées, ces dernières sont intégrées dans la décision de taxation.

Concernant enfin l'audit auquel vous faites référence, l'Etat du Valais n'en a pas connaissance.

Veuillez croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre parfaite considération.


Christophe Darbellay
Conseiller d'Etat

Annexe Décision du Conseil d'Etat approuvant le sens de la réponse
Copie à CHE
Service parlementaire
Présidente du Grand Conseil